

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Transports, Déplacements et Accessibilité

#### ■ Séance du 24 Octobre 2019

12117

#### ■ **Approbation de la fusion de deux autorisations de programme et de son affectation à l'opération d'investissement relative à la mise en accessibilité des sept stations: Castellane, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, la Rose, Rond-point du Prado et Sainte Marguerite-Dromel**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 005-3629/18/CM du 22 Mars 2018, le Conseil de Métropole a approuvé l'affectation de l'opération de mise en accessibilité des stations, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Castellane, Sainte Marguerite-Dromel, pour un montant porté de 18 millions d'euros hors taxes à 45 millions d'euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports opération n°201401700 enregistrée dans l'autorisation de programme 141130TP du programme 13 de la Métropole » métro et tramway en activité ».

Par délibération n° TRA 007-5731/19/CM du 28 Mars 2019, le Conseil de Métropole a approuvé l'affectation de l'opération de mise en accessibilité de la station de métro Rond-point du Prado pour un montant de 8 millions d'euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports opération n°210191003500 enregistrée dans l'autorisation de programme 190130TP du programme 13 de la Métropole » métro et tramway en activité ».

Les opérations consistant à rendre accessibles les stations Castellane, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Rond-point du Prado (l'opération Sainte Marguerite Dromel ayant été réalisée) aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont une échéance de mise en service au 31 décembre 2023. Ces opérations rentrent aujourd'hui en phase études de maîtrise d'œuvre et les coûts d'investissement vont être arrêtés en phase d'avant-projet. Afin d'assurer un meilleur suivi des coûts prévisionnels dans son ensemble, il est nécessaire de regrouper les opérations d'investissement de la station Prado avec celle des six autres stations. En conséquence la délibération n° TRA 005-3629/18/CM du 22 Mars 2018, pour un montant de 45 millions d'euros hors taxes inscrite et inscrite au budget annexe Transports opération n°201401700 enregistrée dans l'autorisation de programme 141130TP sera portée à 53 M€ HT sous le même numéro d'opération n°201401700

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° DTM 006-322/14/CC du 18 juillet 2014 relative à la création d'une opération -5718/19/CM du 28 mars 2019 et affectation d'une autorisation de programme relative à la mise en accessibilité de quatre stations du métro de Marseille aux personnes à mobilité réduite ;
- La délibération n° DTM 002-1409/15/CC du 23 octobre 2015 relative à l'accessibilité des stations du Métro de Marseille aux personnes à mobilité réduite - Complément à la liste des stations concernées ;
- La délibération TRA 005-3629/18/CM du 22 mars 2018, le Conseil de la Métropole qui a approuvé l'opération de mise en accessibilité des stations Dromel, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, la Rose, Castellane, Saint Marguerite-Dromel ;
- La délibération n°TRA 07-5731/19/CM du 28 mars 2019, le Conseil de la Métropole qui a approuvé l'opération de mise en accessibilité de la station de métro Rond-point du Prado ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 22 octobre 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de porter l'autorisation de programme 141130TP de 45 millions d'euros HT à 53 millions d'euros HT et de procéder à la désaffectation de celle 190130TP de 8 millions d'euros HT ;
- Qu'il convient de nommer l'opération de 53 millions d'euros hors taxes « opération d'investissement portant sur la mise en accessibilité des stations Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Castellane, Rond-point du Prado et Sainte-Marguerite Dromel » ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'annulation de l'affectation de l'opération d'investissement n° 2019003500 à l'autorisation de programme 190130TP du programme 13 de la Métropole «métro et tramway en activité». de 8 millions d'euros HT.

**Article 2 :**

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement n° 2014101700 à l'autorisation de programme 141130TP en portant celle-ci à 53 millions d'euros HT et relative à l'opération d'investissement de la mise en accessibilité des stations : Castellane, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, la Rose, Rond-Point du Prado, et Sainte Marguerite-Dromel.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Transport. L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération n°2014101700 s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 1 202 099,61 euros HT  
CP 2019 : 1 334 594 euros HT  
CP 2020 : 2 412 000 euros HT  
CP sur exercices suivants : 48 051 306,39 euros HT

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

## NOTE DE VISA

**Numéro d'enregistrement de GEDELIB : 12117**

**Direction : DMET**

### **OBJET :**

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : APPROBATION DE LA FUSION DE DEUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE SON AFFECTATION À L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SEPT STATIONS : CASTELLANE, VIEUX-PORT, TIMONE, JULES GUESDE, LA ROSE, ROND-POINT DU PRADO ET SAINTE MARGUERITE DROMEL.

Deux autorisations de programme (AP) pour l'accessibilité de 6 stations de métro (Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Castellane, Sainte Marguerite-Dromel) puis pour la station du Rond-point du Prado ont été votées respectivement au conseil du 22 mars 2018 et du 28 mars 2019. Hormis pour la station Sainte Marguerite-Dromel, déjà réalisée, les projets des autres stations vont être menés conjointement. Il est donc souhaitable, pour faciliter la gestion des crédits, de regrouper l'opération d'investissement de la station Prado avec celle des six autres stations. En conséquence, il est proposé d'annuler l'affectation de l'opération d'investissement n°210191003500 à l'AP 190130TP et de l'affecter à l'autorisation de programme 141130TP en la portant à 53 millions d'euros HT.

### **Incidence financière :**

Sans objet.

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE**

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS: APPROBATION DE LA FUSION DE DEUX  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET SON AFFECTATION À L'OPÉRATION D-  
INVESTISSEMENT RELATIVE À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SEPT  
STATIONS: CASTELLANE, VIEUX-PORT, TIMONE, JULES GUESDE, LA ROSE,  
ROND-POINT DU PRADO ET SAINTE MARGUERITTE-DROMEL,**

Deux autorisations de programme (AP) pour l'accessibilité de 6 stations de métro (Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Castellane, Sainte Marguerite-Dromel) puis pour la station du Rond-point du Prado ont été votées respectivement au conseil du 22 mars 2018 et du 28 mars 2019.

Hormis pour la station Sainte Marguerite-Dromel, déjà réalisée, les projets des autres stations vont être menés conjointement. Il est donc souhaitable, pour faciliter la gestion des crédits, de regrouper l'opération d'investissement de la station Prado avec celle des six autres stations.

Partant, il est proposé d'annuler l'affectation de l'opération d'investissement n°210191003500 à l'AP 190130 TP et de l'affecter à l'autorisation de programme 141130TP en la portant à 53 millions d'euros HT.